

**Surveillance de
contrôle interne à l'unité de production (CIP)
pour granulats pour béton
selon SN 670 102b / EN 12620:2002+A1**

Rapport de surveillance

Contrôle initial

Contrôle périodique

Contrôle exceptionnel

Rapport no. 11445

Entreprise: **Gravière de Châtillon SA**

Ch. Des Mosseires 65

1630 Bulle 1

Unité de production: **Gravière de Grands Champs**

Personne à contacter: **Pasquier Baptiste**

Auditeur: **Herminjard Guy**

Date de l'audit: **20.10.2020**

Date du prochaine contrôle: **19.10.2021**

Résultat final:

réussi

Le CPU fait une très bonne impression. Le certificat est maintenu.

27.10.2020



Volker Wetzig

Responsable du bureau de certification

Indication des voies de recours

Une organisation qui s'est soumise à un audit et qui n'approuve pas une décision de certification ASMP, peut faire appel à l'organe de contrôle technique de l'ASMP. Celui-ci remplit les fonctions d'un tribunal arbitral et se prononce en dernier ressort sur le bien-fondé matériel de la décision de certification. (voir statuts art. 9.6).